

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 à 21 h 00

Présents : tous les Conseillers, sauf :  
Excusés : VINET Raymonde et PANQUET Michel (pouvoir donné à GROGNUX Jean-Michel).  
Absent : JACQUET Nicolas

### ORDRE DU JOUR :

1/ NEIGE de CULTURE : validation des marchés  
2/ NEIGE de CULTURE : emprunts : décision  
3/ ENEDIS : R.O.D.P. pour les chantiers provisoires  
4/ ORANGE : bail du relais du Lachat  
5/ ÉCLAIRAGE PUBLIC : consultation des entreprises  
6/ ÉLECTRICITÉ de COVETAN : devis EDF

### 1/ NEIGE de CULTURE amélioration des réseaux secteur La THUILE et secteurs VORÈS et REGUET – validation des Offres

M. le Maire informe : les travaux à la Thuile et au Vorès ont déjà commencé. Ceux du Reguet vont bientôt commencer ; la livraison des matériaux a été faite aujourd'hui.

M. le Maire rappelle à l'assemblée le marché concernant la neige de culture et le rapport d'analyse des offres annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE** les offres suivantes :

Secteurs	Lots	Entreprise	Montant HT	T.T.C.
La Thuile	1 - Aval	SUFAG	77 122.27 €	92 546.72 €
La Thuile	2 - Amont	SUFAG	92 776.56 €	111 331.87 €
Vorès-Reguet	1 – Reguet	Benedetti-Guelpa	423 879.40 €	508 655.28 €
Vorès-Reguet	2 - Reguet	Technoalpin	370 946.00 €	445 135.20 €
Vorès-Reguet	3 - Vorès	Benedetti-Guelpa	260 558.00 €	312 669.60 €
Vorès-Reguet	4 – Vorès	SUFAG	235 473.98 €	282 568.78 €
			1.460 756.21 €	1 752 907.45 €

**RAPPELLE** les montants des aides financières attendues de la Région et du Département qui s'élèvent à 938 200 € ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2019 des remontées mécaniques ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### 2/ NEIGE de CULTURE – EMPRUNTS À RÉALISER

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 32/2019 du 25 juin dernier lui permettant de consulter plusieurs établissements bancaires.

Considérant que le montant total des marchés étant inférieur à l'estimation ;

Considérant le montant des subventions attendues de la Région et du Département, soit 938'200 € ;

M. le Maire propose de faire deux emprunts :

Un de 938'200 € remboursable à réception des subventions en 2020 ;

Et un autre de 815'000 € remboursable en 15 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** les emprunts suivants :

⇒ Au Crédit Agricole pour l'emprunt à court terme d'un montant de 938'200 € au taux fixe de 0.15 %

⇒ À la Caisse d'Épargne pour l'emprunt de 815'000 € au taux fixe de 0.44 % sur 15 ans ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### **3/ ENEDIS – redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la parution au Journal Officiel du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- ✓ D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz à compter de l'année 2019 ;
- ✓ D'en fixer le mode de calcul, conformément au Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

### **4/ ORANGE – Bail RELAIS du LACHAT**

M. le Maire dépose sur le bureau le projet de bail annulant et remplaçant celui en date du 31 juillet 2008 concernant l'implantation du relais du Lachat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le projet de bail annexé à la présente ;

**CHARGE** M. le Maire DE signer tout document afférent à ce dossier.

### **5/ ÉCLAIRAGE PUBLIC** Consultation des entreprises

M. le Maire rappelle à l'assemblée, l'inscription au B.P. des travaux d'éclairage public qui consistent au remplacement de 81 luminaires (estimation 65 000 € TTC), de la mise en conformité de 9 armoires avec installation de 10 horloges astronomiques (estimation 23 000 € TTC).

Il convient de lancer une consultation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de consulter les entreprises concernant les travaux de modernisation et optimisation énergétique ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### **6/ ÉLECTRICITÉ de COVETAN : devis EDF**

Cet objet est reporté au prochain Conseil. La Commune n'a pas reçu tous les éléments ;

### **7/ SCOLARISATION EXTÉRIEURE - DÉROGATION**

Mme VERNIER FAVRAY expose à l'assemblée :

Suite à l'inscription d'un enfant de la Commune à l'école publique de FLUMET en juin, j'ai adressé, le 16 juillet dernier, un courrier aux parents précisant les dérogations prévues par l'article L.212 du Code de l'Éducation.

Un certificat médical a été reçu en mairie le 5 septembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant que la procédure n'a pas été respectée dans les temps ;

**REFUSE** la dérogation pour la scolarisation d'un élève à l'école publique de FLUMET ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Divers :

PM : Les travaux sur la crête au Goulet concernent des travaux d'eau de FLUMET. Le trop-plein était vidé dans les champs. Maintenant il sera récupéré pour FLUMET.

BMC : j'ai demandé des devis pour une autre lame bi raclage non prévue au BP.

ECC : les cendriers sont super bien.

Les locaux poubelles sont trop beaux, les gens ne les trouvent pas.

L'OTI a passé une bonne saison d'été.

PM : grenier de la patinoire.

Les agents ont démonté le grenier aujourd'hui.

L'entreprise FEIGE commence en septembre.

J'ai demandé un devis pour refaire l'éclairage de la patinoire.

Fin de la séance : 22 h 30